

hellio

Subventions publiques et CEE, quelles opportunités pour les Bailleurs Sociaux ?

Web-conférence du 4 juin 2026 à 14h00



Sommaire

1

Les bons réflexes

2

Chaleur renouvelable

3

Rénovation énergétique

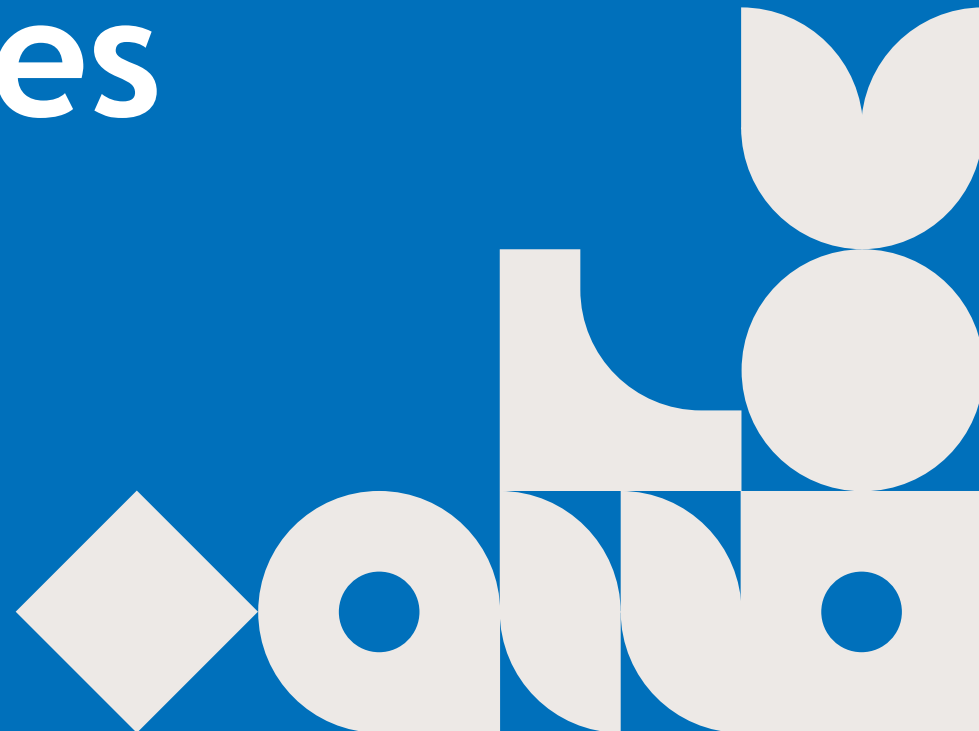
4

Conclusion



1 - Les bons réflexes

hellio



Les bons réflexes subventions publiques

1. Anticiper le financement du projet

L'incitativité de l'aide est un point clés pour les subventions publiques

- Les demandes d'aide doivent être déposées avant l'engagement des investissements

2. Vérifier l'éligibilité des dépenses

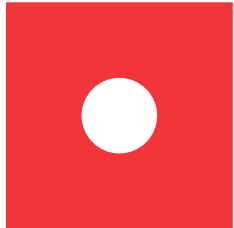
Toutes les dépenses ne sont pas forcément financées

- Définir son projet et ses postes de dépenses permet d'établir l'assiette des dépenses éligibles, indispensable au calcul du montant de subvention conformément à la réglementation en vigueur

3. Préparer ses justificatifs en amont

Les devis, le planning prévisionnel et les gains énergétiques attendus constituent des éléments clés pour structurer un dossier

- Anticiper et préparer ces éléments permet d'augmenter les chances d'obtention d'une aide et de faciliter les délais d'instruction



 **Un projet bien préparé permet de sécuriser le financement et de fluidifier l'instruction**

Côté CEE : Les bons réflexes pour valoriser vos CEE

1. Verrouiller l'incitativité

- Offre / AIF OS ou marché signé
- Traçabilité du bénéficiaire et de l'opération
- Anticiper les règles de cumul avec les subventions

2. Choisir la bonne fiche

- Chauffage : RCU, géothermie, PAC, biomasse selon configuration
- Rénovation bâtiment : BAR-TH-177
- Rénovation logement : BAR-TH-174 selon cas

3. Préparer les preuves

- Audits énergétiques réglementaires, scénario retenu
- Devis/Factures avec mentions obligatoires
- Qualifications RGE, AH, dépose

Ce que l'on apporte côté Hellio :

- Pré-étude CEE
- Estimation des volumes
- revue APS/APD/DCE
- Montage et contrôle qualité des dossiers



Une bonne valorisation des CEE se joue à 80% avant le lancement de l'opération !

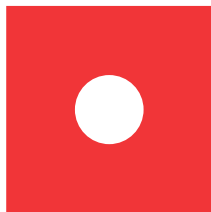
2 - Chaleur Renouvelable

hellio



Les Énergies Renouvelables - Subventions

1. Identifier ses besoins - Les études d'opportunité et de faisabilité, une étape essentielle



L'**étude d'opportunité multi-EnR** permet d'avoir une vision exhaustive des solutions de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, biomasse, etc.) compatibles techniquement avec les besoins de vos bâtiments. Cette étude comprend notamment :

- Etat des lieux énergétiques succinct des bâtiments existants
- Identification de solutions de sobriété et d'efficacité énergétique afin d'établir un bilan
- Analyse de l'ensemble des ressources énergies renouvelables disponibles
- Etude de l'adéquation des besoins énergétiques des bâtiments et ressources disponibles
- Analyse multicritère pour comparer ces scénarios

L'**étude de faisabilité EnR** valide la viabilité technique, économique et réglementaire d'une solution d'énergie renouvelable sur un site donné, afin de sécuriser la décision d'investissement et préparer le passage aux travaux. Cette étude comprend notamment :

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités du site
- Explorer les solutions de financement de l'opération

Les Énergies Renouvelables - Subventions

2. Subventionner ses études - le Fonds Chaleur

Ces études (opportunité et faisabilité) peuvent être subventionnées par l'ADEME au travers du **Fonds Chaleur** :

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Périmètre : National (exception Pays de Loire et Centre-Val de Loire pour les études d'opportunité)
- Aide : jusqu'à 70 %
- Dépenses éligibles : études dans la limite de 50 k€
- Critères d'éligibilité :
 - Qualification OPQIBI sur l'ensemble des EnR
 - Rédaction des études selon les CDC de l'ADEME
- Rappel : la demande d'aide doit être déposée avant l'engagement



Akéa Énergies vous accompagne dans l'identification des EnR les plus adaptées et sécurise l'éligibilité de vos études aux financements publics grâce à ses qualifications et à sa maîtrise des cahiers des charges



Les Énergies Renouvelables - Subventions

3. Subventionner ses investissements - le Fonds Chaleur

Les investissements sont également éligibles et peuvent être subventionnés par l'ADEME au travers du **Fonds Chaleur** :

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Périmètre : National
- Thématiques éligibles :
 - Géothermie de surface et Aérothermie (PAC Air/Eau)
 - Solaire thermique
 - Biomasse
- Critères d'éligibilité et Aide : fonction de la thématique + réalisation d'une **étude de faisabilité** au préalable
- Rappel : la demande d'aide doit être déposée avant l'engagement



**FONDS
CHALEUR**



Akéa Énergies vous accompagne également en **AMO** et **MOE** afin de garantir la conformité technique de vos projets et répondre aux exigences des dispositifs

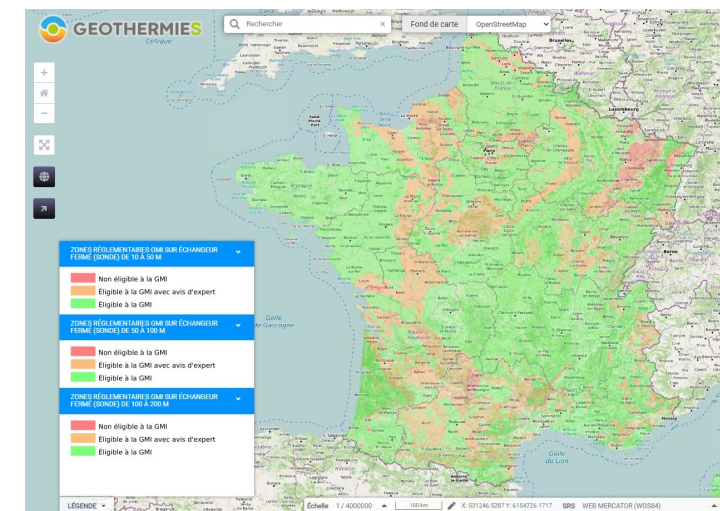


Le raccordement à un réseau de chaleur n'est pas éligible au Fonds Chaleur

Les Énergies Renouvelables - Subventions

La géothermie de surface et l'Aérothermie (PAC Air/Eau) - le Fonds Chaleur

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Périmètre : National
- Aide : aide forfaitaire calculée en € par MWh EnR/an sur 20 ans et en fonction du type de projet
- Critères d'éligibilité :
 - Respecter des critères de performance (COP ; SCOP) en fonction du type d'installation
 - Respecter des normes françaises et européennes en fonction du type d'installation
 - Projet réalisé par des professionnels qualifiés RGE
 - Produire + de 25 MWh/an
- Pour l'**Aérothermie** : site localisé en zone Orange ou Rouge selon le zonage GMI

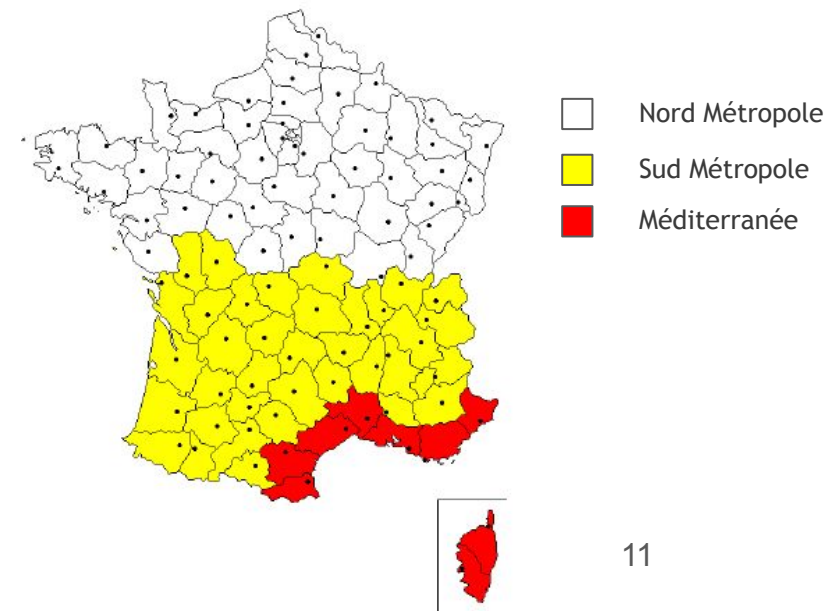


Pour les plus petits projets (à l'exception des PAC Air/Eau), une sollicitation territoriale auprès des CCRT peut être réalisée

Les Énergies Renouvelables - Subventions

Le solaire thermique - le Fonds Chaleur

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Périmètre : National
- Aide : aide forfaitaire calculée € par MWh EnR/an sur 20 ans et en fonction de la zone géographique
- Critères d'éligibilité :
 - Installations avec capteurs solaire thermique vitrés à circulation de liquide certifiés (CSBat, SolarKeymark ou équivalent)
 - Projet réalisé par des professionnels qualifiés RGE
 - Conditions minimales de production :
 - Nord Métropole : productivité ≥ 350 kWh utile/m² de capteur solaire
 - Sud Métropole : productivité ≥ 400 kWh utile/m² de capteur solaire
 - Méditerranée : productivité ≥ 450 kWh utile/m² de capteur solaire
- Découpage des zones selon l'ADEME :



Les Énergies Renouvelables - Subventions

Les chaudières biomasse - le Fonds Chaleur

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Périmètre : National
- Aide : aide forfaitaire par **tranche marginale** calculée en € par MWh EnR/an sur 20 ans et en fonction de l'énergie en sortie de chaudière
- Critères d'éligibilité :
 - Installation ayant une production de minimum de 1 200 MWh/an
 - Projet réalisé par des professionnels qualifiés RGE
 - Plan d'approvisionnement respectant des critères d'approvisionnement régionaux certifiée PEFC
 - Respect des critères de qualités de l'air et des émissions polluantes en fonction de la puissance de l'installation
- Exemple projet < 12 GWh/an :

Tranche en MWh		Aide forfaitaire
0	600	21
601	3 000	8,5
3 001	6 000	4
6 001	12 000	2,5

Les énergies renouvelables : CEE

2. Lancer ses projets - Les CEE comme accélérateurs au projet

BAR-TH-178 Géothermie collective

Résidentiel collectif existant

Coup de pouce :

Volume kWhc $\times 5$ si remplacement
charbon / fioul / gaz par une EnR



BAR-TH-179 PAC air/Eau

Résidentiel collectif existant

Coup de pouce :

Volume $\times 3$ pour remplacement d'un
chauffage collectif fossile



BAR-TH-165 Chaudière Biomasse

Résidentiel ou collectif existant

Valorisation selon :

- Chaleur nette utile
- Puissance d'installation



BAR-TH-102 Solaire Thermique Collectif

Bâtiment résidentiel

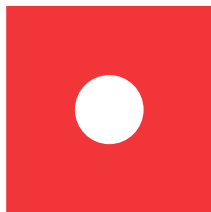
Conditions :

- Étude de dimensionnement



Pour illustrer : Exemple EnR Subventions et CEE

Exemple d'un projet - le Fonds Chaleur et CEE



- Résidence collective de 80 logements
- Remplacement d'une chaudière GAZ par une PAC Air/Eau
- Production de 600 MWh EnR par an
- Situé en zone Rouge (GMI)
- Réalisation de toutes les études nécessaires au projet et exigées
- Respect de tous les critères techniques exigés

Aide ADEME - Fonds Chaleur : **72 000 €**

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : **266 000 €**

3 - Rénovation énergétique

hellio



La rénovation énergétique - Subventions

1. Les subventions publiques un levier financier pour la rénovation énergétique

A titre d'exemple, les régions peuvent subventionner vos projets d'investissement :



Périmètre : régional
 Critère spécifique : minimum 10 logements
 Condition d'éligibilité : logements classés D ou plus économes avant travaux
 Projets éligibles : opérations de rénovation énergétique supérieures à 150 k€
 Aide mobilisable : **jusqu'à 7 000 € par logement** (bonification BBC possible)



Périmètre : régional
 Critère spécifique : maximum 25 logements
 Condition d'éligibilité : logements classés D ou plus économes avant travaux
 Projets éligibles : opérations de rénovation intégrant un bouquet de travaux
 Aide mobilisable : **jusqu'à 5 000 € par logement** (bonification biosourcé possible)



Périmètre : territoires ruraux
 Critère spécifique : minimum 2 logements et maximum 20 logements
 Condition d'éligibilité : CEP après travaux < 150 kWh/m².an
 Projets éligibles : opérations de rénovation énergétique
 Aide mobilisable : **jusqu'à 9 000 € par logement**



Akéa Énergies vous accompagne également en **AMO** et **MOE** afin de garantir la conformité technique de vos projets et répondre aux exigences des dispositifs.

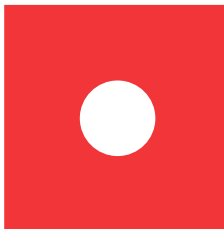


La rénovation énergétique - Subventions



Rénovation énergétique des logements sociaux

- Ouvert jusqu'au **31/12/2026**
- Projets éligibles : opération de rénovation énergétique (logements individuels ou collectifs) ou d'acquisition-amélioration de plus de **2 logements et 25 maximum**
- Critères d'éligibilité :
 - Opérations de rénovation énergétique logements conventionnés PLAI ou PLUS
 - Logements présentant une étiquette D ou plus énergivore
 - Présenter un bouquet de travaux (mur, fenêtre, plancher, toiture)
 - Avoir recours à une équipe de maîtrise d'œuvre
- Aide : aide forfaitaire par logement pouvant aller de 2 500 € jusqu'à 5 000 € par logement en fonction du bouquet d'opération réalisé + bonification matériaux biosourcés possible

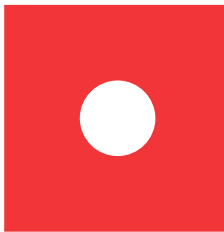


La rénovation énergétique - Subventions



Réhabilitation énergétique des logements sociaux

- Ouvert jusqu'à épuisement des fonds
- Projets éligibles : opération de rénovation énergétique (logements individuels ou collectifs) de **10 logements minimum**
- Critères d'éligibilité :
 - Logements présentant une étiquette D ou plus énergivore avant travaux
 - Atteindre un DPE après travaux appartenant aux classes A ou B
 - Présenter un projet de plus de 150 k€
- Aide :
 - Aide forfaitaire de 5 000 € par logement (7 000 € si opération labellisée BBC)
 - Aide plafonnée à 50 % du coût du projet

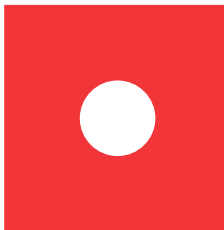


La rénovation énergétique - Subventions



Rénovation énergétique des logements sociaux

- Ouvert jusqu'à épuisement des fonds
- Projets éligibles : opération de rénovation énergétique (logements individuels ou collectifs) de plus de **2 logements** et **20 maximum**
- Critères d'éligibilité :
 - Projet situé en Territoire Rural
 - CEP après travaux inférieur à 150 kWhep/m².an
 - Opération BBC compatible
- Aide :
 - Si CEP après travaux < 80 kWhep/m².an : jusqu'à 60 % de subvention plafonnée à 9 000 € par logement
 - Si CEP après travaux < 150 kWhep/m².an : jusqu'à 40 % de subvention plafonnée à 6 000 € par logement



BAR-TH-177 - Bâtiment collectif

Formule de calcul :

- $2100 \text{ kWhc} \times \text{SHAB} \times 2$ (Coup de pouce)
- Coup de pouce $\times 3$ si remplacement d'énergie fossile par renouvelable

Critères obligatoires :

- Audit énergétique réglementaire
- Consommation finale $\leq 331 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$
- Gain énergétique d'au moins 35%

BAR-TH-174 - Maison individuelle

Aide calculée selon :

- Saut de classe énergétique et facteur de surface

Critères obligatoires :

- Audit énergétique réglementaire
- Saut d'au moins 2 classes
- Au moins deux gestes d'isolation
- Sortie du fioul/charbon impérative

Alternative : Poste par poste

Si la rénovation globale n'est pas optimale :

- BAR-TH-101 : Combles ou toitures
- BAR-TH-127 : VMC
- BAR-TH-105 : Toiture terrasse
- BAR-TH-104 : Menuiseries
- BAR-TH-102 : Isolation des murs
- BAR-TH-125 : Double flux haute perf.
- ETC...

3 régions, une méthode : subvention régionale + volume BAR-TH-177

Formule : BAR-TH-177 = 2 100 kWhc x SHAB x 2 (Coup de pouce) - 7 500€/GWhc

Occitanie

Chiffres clés
 40 logements (65 m²/log)
 SHAB = 2 600 m²

Subvention Régionale
 280 000 €
(40 log. x 7 000€)

Volume CEE
 10.9 GWhc (81 750€)

Total Aide
361 750 €



Grand Est

Chiffres clés
 25 logements (65 m²/log)
 SHAB = 1 500 m²

Subvention Régionale
 100 000 €
(25 log. x 4 000€)

Volume CEE
 6.3 GWhc (47 250 €)

Total Aide
147 250 €



Nouvelle Aquitaine

Chiffres clés
 12 logements ruraux
 SHAB = 780 m²

Subvention Régionale
 108 000 €
(12 log. x 9 000€)

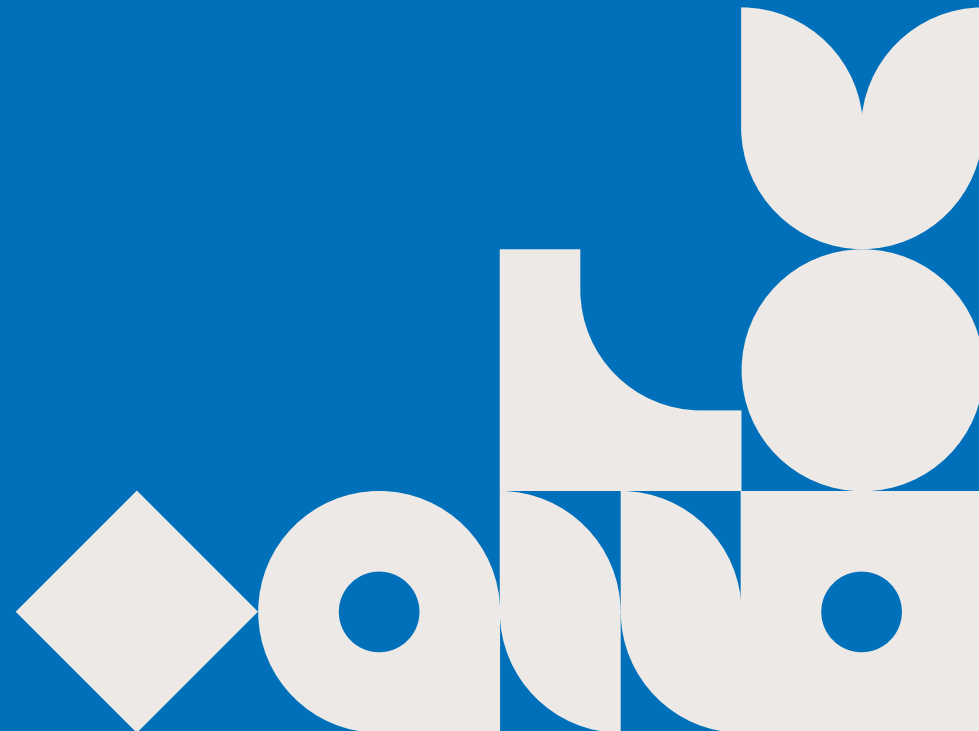
Volume CEE
 3.2 GWhc (24 000€)

Total Aide
132 000 €



4 - Conclusion

hellio



L'efficacité énergétique au service des bailleurs sociaux



Détection

- Bâtiments
- Energie
- DPE
- Travaux envisagés

Etudes

- Audit
- Etudes opportunités
- Etudes faisabilité
- Subventions études

Stratégie

- Ingénierie financière
- Subventions & CEE
- Planning

Incitativité

- Avant engagement
- Dépôt des dossiers
- Offre/AIF CEE

Travaux

- Réalisation du projet
- AMO ou MOE
- Contrôles administratifs

Versement & suivi

- Paiement
- Monitoring
- OPERAT si concerné

DELTA CONSO EXPERT

DeltaConso Expert



hellio

x

akéa
énergies

Notre objectif :

Réduire le reste à charge et Accélérer le déploiement des projets énergétiques

Contactez Hellio pour structurer votre projet et obtenir les meilleures aides



Lou Anne BOURGUIGNON

Chargée d'affaires Subventions publiques

labourguignon@hellio.com



Adèle VINCENT

Chargée d'affaires Logement social

avincent@hellio.com

Questions

Réponses



Merci

hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

hellio.com

